

La lettre aux Familles



Association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentées
4, rue du Maréchal Vaillant – 94130 Nogent-sur-Marne
Tél : 01 48 72 87 82 - Courriel : alzheimer.val-de-marne@wanadoo.fr
www.francealzheimer.org/valdemarne ** www.facebook.com/francealzheimervaldemarne

Edito

La rentrée 2023 est déjà bien loin ! Elle a été riche en forums dans différentes villes, riche en rencontres sur tous les lieux où nous sommes passés pour la quête et les forums. Partout nos stands ont été visités.

Lorsque l'on sait qu'en Ile de France, la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées progressent inexorablement, nous comprenons la nécessité de continuer nos actions pour aider les aidants familiaux et leurs proches malades.

Nous avons également honoré la Journée Mondiale France Alzheimer dimanche 24 septembre, dans le Parc de la Maison Nationale des Artistes à Nogent, grâce à la collaboration de Monsieur Bazouges, Directeur de l'établissement, et au concours actif de Catherine Guéripel, l'animatrice de la MAPA et de son équipe de bénévoles, ainsi que des personnels salariés.

Madame Courtois, responsable de l'Association AMICLA s'est mise à la disposition de tous pour renseigner pour les aides possibles au domicile, derrière son magnifique stand orné d'objets usuels anciens.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir Madame Anicha Ramchurn, Conseillère Municipale de Nogent, élue à la santé, ainsi que le Père Gilles Godlewski, Curé de Nogent.

Nous-mêmes, bénévoles de FA 94, nous avons tenu les stands des Jeux Olympiques et dansé avec les résidents et les visiteurs au rythme de l'orgue de barbarie de la troupe Coinderue, entraînés par René Borie, membre de notre CA et professeur de Tango Argentin Thérapeutique.

En un mot, la fête a été une réussite ! Un grand merci à tous ceux qui y ont contribué.

Nous reprenons bien entendu toutes nos activités habituelles pour que cette année se déroule au mieux pour chacun. Bon courage à vous tous.

Odile Hourcade
Présidente FA 94

Journée mondiale Alzheimer



Les forums des associations

Afin de rencontrer les personnes se posant des questions concernant la maladie d'Alzheimer, l'association a été présente dans plusieurs villes lors des forums :



Nogent sur Marne



Chenevières



Vincennes



Bry sur Marne



Le Kremlin-Bicêtre



Champigny

et aussi Choisy le Roy

Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer : le point sur la prise en charge en Île-de-France

On estime que près de 70 000 Franciliens âgés de 60 ans ou plus seraient atteints de la maladie d'Alzheimer. A l'occasion de la journée mondiale dédiée à cette maladie, focus sur les solutions d'accompagnement proposées en Île-de-France.

La situation en Île-de-France

L'offre francilienne à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer s'articule autour de plusieurs dispositifs :

66 consultations mémoire dédiées à l'établissement de diagnostic labellisées

196 pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) qui permettent en EHPAD de proposer un espace stimulant et rassurant aux résidents atteints de la maladie et souffrant de troubles modérés

27 unités d'hébergement renforcé (UHR), offrant un accompagnement jour et nuit adapté aux résidents atteints de la maladie et souffrant de troubles sévères en EHPAD ou USLD ;

24 unités Cognitivo--Comportementales (UCC), proposant une prise en charge...

...dédiée aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer à l'hôpital ;

34 plateformes d'accompagnement et de répit à destination de leurs aidants (PFR) ;

163 accueils de jour s'adressant principalement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentés afin de bénéficier d'un suivi régulier, d'un accompagnement adapté et d'une stimulation des capacités.

82 ESA franciliennes autorisées par l'ARS Île-de-France. Après un diagnostic de la maladie d'Alzheimer (et maladies apparentées) évaluée à un stade précoce ou modéré, les patients peuvent bénéficier de l'accompagnement d'une équipe spécialisée Alzheimer (ESA).

ASPA

Le seuil à partir duquel l'aide au bénéficiaire de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est récupérée sur la succession est considérablement relevé à compter du 1er septembre

Cette prestation, versée aux retraités disposant de faibles ressources, est en effet **récupérable sur succession**. Actuellement, dès que l'actif successoral, c'est-à-dire net des dettes éventuelles, excède 39.000 euros, le montant servi au titre de l'ASPA est recouvré.

Mais bonne nouvelle, la réforme des retraites va profiter à ces héritiers puisqu'elle prévoit le relèvement des plafonds de récupération de l'ASPA sur succession. La limite va ainsi être portée à 100.000 euros à compter du 1er septembre 2023. Ces nouveaux plafonds seront valables jusqu'au 31 décembre 2029

Réforme des retraites : ce qui entre en vigueur à partir du 1er septembre

La création d'une assurance vieillesse des aidants

Le gouvernement renforce les droits des proches aidants en créant une assurance vieillesse spécifique, qui couvrira davantage de personnes. Celle-ci devrait profiter à 40 000 nouveaux aidants, en plus des 60 000 actuels. Le ministère du Travail explique que cela concernera *"les parents d'enfants handicapés dont le taux d'incapacité est inférieur à 80% mais qui sont éligibles au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé"* ainsi que **"les aidants d'adultes handicapés non-cohabitant ou ne présentant pas de lien familial mais uniquement un lien stable et étroit avec la personne aidée"**.

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aidants-familiaux/affiliation-des-aidants-lassurance-vieillesse-du-parent-au-foyer-avpf>

Médecin et proche aidant pendant 14 ans



« Pendant les quatorze années de combat menées aux côtés de ma mère malade, j'ai souvent eu l'envie d'écrire un livre pour porter une voix, celle des aidants. J'aurais voulu hurler pour qu'elle soit entendue en dehors des murs de notre maison tant je me sentais seul, incompris et démuné face à une maman jeune qui petit à petit m'oubliait et emportait avec elle une partie de moi. Au final j'en ai été incapable car le fossé qui sépare le vouloir du pouvoir était trop grand. Je vivais au jour le jour tout en essayant d'éviter les projections dont je connaissais médicalement la fin. Ce sont des années pendant lesquelles mon père, mon frère et moi avons porté à bout de bras au sens propre comme au sens figuré ma mère, touchée par une maladie habituellement réservée aux plus anciens.

Édition Stock

Le maintien à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer est possible, mais il est important de mettre certaines choses en place afin d'assurer la sécurité du malade.

Du point de vue financier et en plus de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), de l'aide-ménagère et des aides fiscales, il est possible d'obtenir des aides supplémentaires émanant de la caisse de retraite, de la mutuelle ou de l'assurance privée pour financer ces différents services.

L'accueil de jour. Ces personnes peuvent ainsi être accueillies une à plusieurs journées par semaine dans une structure proposant un accueil de jour : des centres d'accueil de jour entièrement dédiés à ce service ou des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Le prix à la journée est fixé annuellement par le conseil départemental pour chaque structure proposant cet accueil. L'APA peut être utilisée pour financer cette aide. Le malade bénéficie d'activités adaptées et l'aidant peut ainsi avoir un peu de temps de répit.

Les Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Ces équipes interviennent au domicile sur prescription du médecin, il est possible de recourir à l'aide des équipes spécialisées Alzheimer. Rattachées personnes diagnostiquées au début de la maladie, à un stade léger et modéré. Le coût des équipes spécialisées Alzheimer est intégralement pris en charge par l'Assurance maladie.

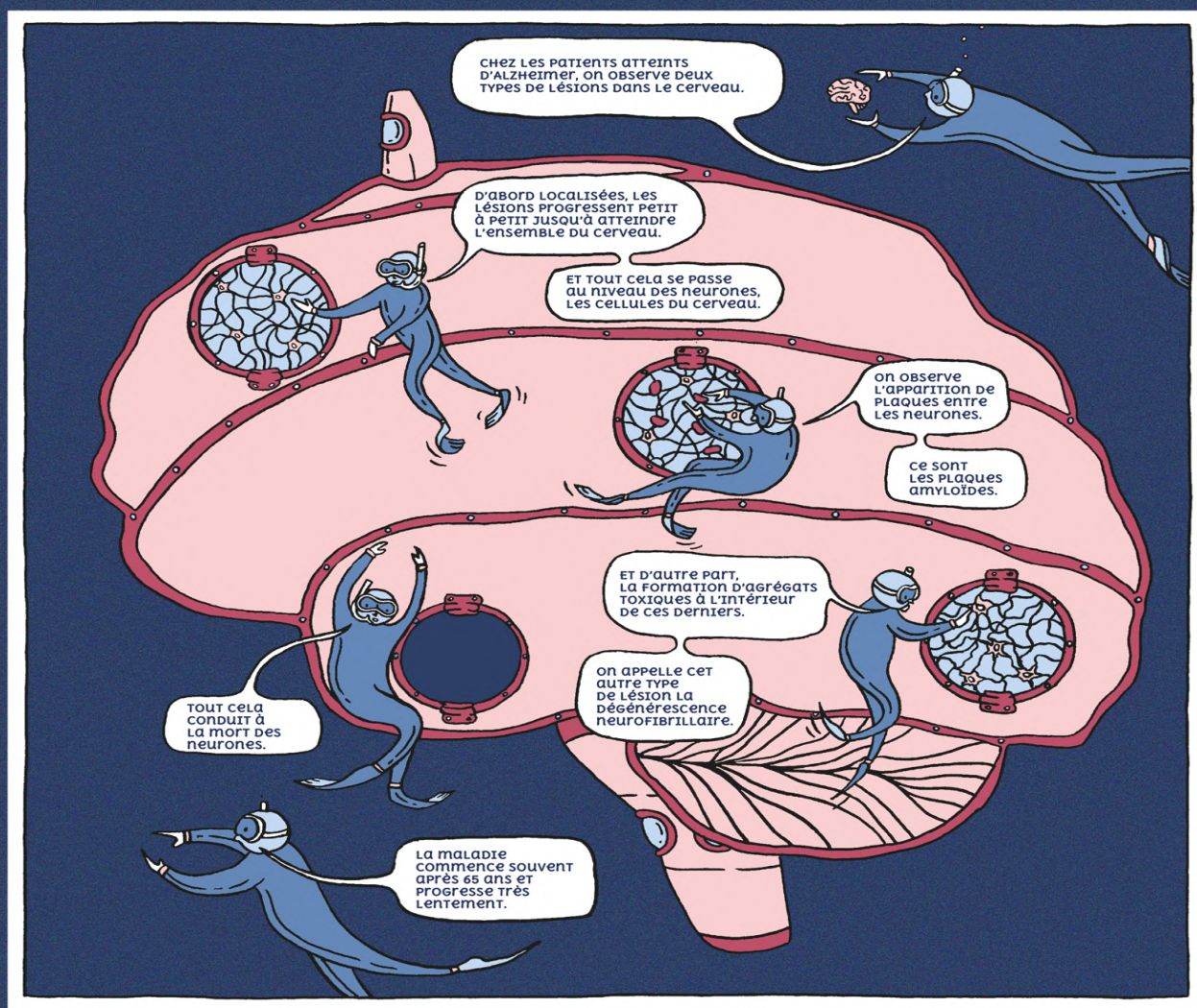
Les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent à accompagner les personnes à leur domicile : l'aide au lever, la toilette, la prise de médicaments... Des aides-soignantes peuvent aussi intervenir afin de permettre le maintien à domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie.

Les aides à domiciles :

Il s'agit de personnes qui doivent être diplômées pour assister les personnes en perte d'autonomie. Il s'agit alors d'organismes spécialisés. Certains sont « mandataires » et proposent un salarié employé de la famille, d'autres sont « prestataires » assurent un service auprès du malade qui rémunérera l'organisme. Le montant de ces prestations est déductible des impôts.

Découvrez les mécanismes cellulaires et moléculaires impliqués dans le développement de la maladie d'Alzheimer grâce à notre bande dessinée *Plongée au cœur d'Alzheimer*.

PLONGÉE AU CŒUR D'ALZHEIMER



INSERM Suite au prochain numéro !

L'Association France Alzheimer du Val de Marne remercie toutes les personnes qui ont déjà envoyé leur adhésion pour l'année 2023. Actuellement les cartes annuelles d'adhésion ne sont pas disponibles. Le document fiscal pour votre déclaration d'impôts vous sera envoyé début 2024.

La lettre aux Familles est publiée par France Alzheimer Val-de-Marne, Association déclarée loi 1901, membre de l'Union France Alzheimer reconnue d'utilité publique. Siège social : 4 rue du Maréchal Vaillant 94130 Nogent-sur-Marne. Téléphone 01 48 72 87 82 - Courriel : alzheimer.val-de-marne@wanadoo.fr . Responsable d'édition : *Odile Hourcade* - Secrétariat : *Concepción Janez*
Impression offerte par la Mairie de Saint-Maurice